



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 2038 ET 2044

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- ✓ Règlement numéro 2038 décrétant des travaux de mise aux normes du barrage du lac Gauthier et autorisant un emprunt de huit cent mille dollars (800 000 \$) nécessaire à cette fin;
- ✓ Règlement numéro 2044 sur les honoraires professionnels requis pour la réalisation de divers travaux d'infrastructures et autorisant un emprunt de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000 \$) nécessaire à cette fin.

Les règlements numéros 2038 et 2044 ont reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 septembre 2024 et sont entrés en vigueur le même jour.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Catherine Séguin
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 23 septembre 2024 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour de septembre de l'an deux mille vingt-quatre.

Catherine Séguin
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca